



Direction  
Départementale du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation professionnelle

## Mission Développement De l'Emploi

Services A la Personne  
55, Boulevard Périer  
13415 MARSEILLE cedex 20

☎ 04 91 57.96 21  
📠 : 04 91 57.96.33

Services d'informations du public:  
0821 347 347 au tarif de 0,12€/mn  
Sites internet :  
[www.sdtfep-paca.travail.fr](http://www.sdtfep-paca.travail.fr)  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

# PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE

Ces travaux doivent être bien précisés par les structures qui demandent l'agrément, la liste et définition doivent être exhaustifs pour éviter les dérives et la concurrence déloyale aux entreprises d'entretien d'espaces verts.

Ces petits travaux ne doivent pas nécessiter une qualification particulière pour les exécuter et être de courte durée (maximum 2 heures par jour ou 8 heures par semaine ou un mois par an)

### *Dans ce cadre, peuvent être considérés comme des petits travaux de jardinage :*

- Désherber
- Ramasser les feuilles – ratisser
- Répandre du gravier dans les allées
- Brûler les herbes sèches
- Rentrer ou sortir les fleurs à l'automne ou au printemps
- Tailler les haies
- Arroser le jardin
- Retourner la terre (petites surfaces)
- Semer du gazon, tondre le gazon
- Ramasser des fruits des arbres d'un jardin (maximum 2 heures)
- Monter un abri de jardin en kit

### *Ne peuvent pas être considérés comme des petits travaux de jardinage :*

- Taille des arbres fruitiers
- Elagage des arbres
- Plantation des arbres fruitiers
- Plantation d'un potager
- Création d'un jardin : restanques
- Tous travaux nécessitant du matériel de professionnel (tondeuses auto-porteuses, pelles, camions, tronçonneuses à chaîne) et d'une manière générale, tous travaux de génie civil, de terrassement, de construction.
- Toute construction en dur (abri de jardin, piscine, cave, pièce supplémentaire, jardin d'hiver, véranda, puits, barbecue, trou pour bouteille de gaz...)
- Toute installation d'arrosage automatique ou toute installation électrique de jardin.
- Tous travaux sur toiture (remplacer les tuiles cassées, déboucher les gouttières, intervention sur les antennes télé, ramonage de cheminées...).